

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de GAP

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 5 juin 2026 à 18h15

(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment les articles L.2121-15 et L.2121-25)

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni à l'Alp'Arena, après convocation légale, sous la présidence de **M. Roger DIDIER**.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Jérôme MAZET**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

LISTE DES PRÉSENTS

Délibérations étudiées : n° 2026.06.05.1 à 2026.06.05.2

NOM Prénom	Observation
ALLEMAND Aurélie	Présente
AMAR CAL Nina	Présente
ARMANDO Mylène	Présente
ASSO Catherine	Excusée - pouvoir à M. PAUCHON
BAR Christiane	Présente
BERNERD Françoise	Présente
BERRIAUX Axel	Présent
BLANC Alain	Présent
BOUTRON Claude	Présent
BOYER Claudie	Présente
BRIARD Jean-Pierre	Présent
BROCHIER Jean-Louis	Présent

NOM Prénom	Observation
BRUTINEL LARDIER Élodie	Présente
CAMBOS Isabelle	Présente
CLERC Johanna	Présente
CORDIER Élie	Présent
DEININGER Dorian	Présent
DELFINO Sophie	Présente
DIDIER Roger	Présent
EYRAUD-YAAGOUB Zoubida	Présente
FOREST Solène	Présente
FOULQUE Mélissa	Excusée - Pouvoir à M. BROCHIER
GAZIGUIAN Richard	Présent
GENTY Chiara	Excusée - Pouvoir à Mme FOREST
JUNOT Savine	Présente
KUENTZ Charlotte	Présente
LESBROS Rolande	Présente
MARTIN Jean-Pierre	Présent
MAZET Jérôme	Présent
MEDILI Vincent	Présent
MOSTACHI Ginette	Présente
MOUGIN Alexandre	Présent
MUNOZ Georges	Présent
PATRON Bruno	Présent
PAUCHON Olivier	Présent
PAUCHON-BIANCOLINO Valérie	Présente
PHILIP Pierre	Présent
REYNIER Joël	Présent
ROLLAND Delphine	Présente

ROSTAN Jean-Jacques	Présent
SILVESTRI Gil	Présent
WILD Jennifer	Présente
ZARB Céline	Présente

Les Conseillers Municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice.

M. le Maire : Mes chers collègues, nous avons une séance extraordinaire de notre conseil municipal ce soir et avec une seule délibération, celle de désigner des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale. Je vais donc vous proposer de mettre aux voix la candidature, pour le secrétariat de la séance, de Monsieur Jérôme MAZET

1 - Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Décision :

Il est proposé de nommer Monsieur Jérôme MAZET.

Aucune objection n'étant apparue pour un vote à mains levées cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Mise aux voix cette délibération est adoptée à l'UNANIMITE

2 - Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale

La date des élections sénatoriales a été fixée au 27 septembre 2026.

En application du Code Electoral, dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit au collège électoral.

En outre, dans les communes de 30 800 habitants et plus, des délégués supplémentaires doivent être désignés, à raison de un par tranche entière de 800 habitants au dessus de 30 000 habitants.

Les conseils municipaux sont donc convoqués le vendredi 5 juin 2026, afin de procéder à cette désignation : décret n°2026-301 du 21 avril 2026.

Les arrêtés préfectoraux n°05-2026-05-18-00003 du 18 mai 2026 et n°05-2026-05-22-00003 du 22 mai 2026 indiquent le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire.

Pour la commune de Gap et la commune de Romette associée, le Conseil Municipal doit désigner 55 délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

Les 43 conseillers municipaux sont délégués de droit, ils sont complétés par 12 titulaires supplémentaires pour atteindre 55.

5 conseillers municipaux exercent plusieurs mandats dont chacun d'entre eux leur donne vocation à participer à l'élection sénatoriale. Les élus concernés sont : Monsieur Roger DIDIER, Madame Ginette MOSTACHI, Monsieur Jean-Louis BROCHIER, Mme Catherine ASSO et M. Alexandre MOUGIN, ils doivent faire connaître le nom de leur remplaçant.

M. le Maire : En ce qui me concerne, j'ai donné mandat à Monsieur Jean-Christophe MALFATTO, Madame Ginette MOSTACHI à Madame Corine REMONNAY, Monsieur Jean-Louis BROCHIER à Monsieur Robert VINCENT, Madame Catherine ASSO à Monsieur Cédric REYNAUD et Monsieur Alexandre MOUGIN à Monsieur Alexandre DELIA.

Les règles de scrutin applicables sont celles décrites dans les arrêtés préfectoraux des 18 et 22 mai 2026.

Les délégués supplémentaires et suppléants doivent être électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, avoir la nationalité française et ne pas être privés de leurs droits civiques et politiques.

Ils sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats. Cette liste peut être complète ou incomplète. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (L.289).

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit être déposée auprès de Monsieur le Maire, jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Décision :

Il est proposé :

Article unique : de procéder à l'élection des 12 délégués supplémentaires et des 15 délégués suppléants en vue de l'élection sénatoriale.

M. le Maire : Je demande à celles et ceux qui ont des listes à me présenter, de bien vouloir me les confier. En ce qui concerne la liste de la majorité municipale, je l'ai ici même.

M. CORDIER : Je vais vous faire lecture de notre liste. Donc pour les 12 titulaires :

Eric GARCIN
Sylvie SERVEL
Jimmy RATURAT...

M. le Maire : Attendez, allez doucement...

M. CORDIER : Je pourrai la faire parvenir aux services à la fin...

M. le Maire : Non, non, il la faut là.

M. CORDIER : Oui, je suis en train de vous en faire lecture.

M. le Maire : Non, je ne peux pas la copier moi. Il la faut sur papier libre, ici. Donc vous la rédigez et vous me la portez. Ensuite, il y a un temps mort pour que l'on puisse contrôler si toutes ces personnes, dont vous donnez les noms, sont bien inscrites sur les listes électorales. Prenez le temps. J'ai reçu 3 listes, je vais vous donner lecture des listes que j'ai reçues. En ce qui concerne la liste :

GAP DEMAIN EN CONFIANCE :

Eric MONTROYA
Maryse BLANDO
Jean-Pierre THERON
Paskale ROUGON
Jean-Maurice BONNARDEL
Françoise DUSSERE
Gérard BERNERD
Martine BOUCHARDY
Patrick AIMARETTI
Raymonde EYNAUD
Fabien VALERO
Danièle DEMARD
Roman ABRATE
Monique FONDO
Christian FAYOLLET
Marie-Anne FOUBERT
Joël LOMBARD
Jeannine AMAR
Alain TRON

Pour la liste AGIR ENSEMBLE POUR GAP :

Eric GARCIN
Sylvie SERVEL
Jimmy RATURAT
Isabelle DAVID
Bernard LIOTHIN
Louise DEYGOUT.

M. le Maire : Là il y a un problème, il y a une succession de deux personnes du sexe féminin. Laura c'est un nom féminin.

M. CORDIER : Je vous remercie pour la précision. On va vous la remettre sur papier libre.

M. le Maire : Il me la faut...

M. CORDIER : Oui...

M. le Maire : Il me la faut avant le début du scrutin.

M. CORDIER : C'est ce dont je suis en train de vous informer, on va vous la remettre en ordre, on vous demande simplement 5 minutes, éventuellement une petite suspension de séance.

M. le Maire : Je reprendrai la lecture.

M. CORDIER : On vous la remet en ordre.

M. le Maire : Je donne lecture de la 3ème liste :

L'AVENIR GAPENÇAIS :

- Raphaël LEROUX
- Déborah LA ROCHE
- Jean-Charles GALIA

M. le Maire : Bien je vous donne lecture de la liste « AGIR ENSEMBLE POUR GAP » :

Eric GARCIN

Sylvie SERVEL

Jimmy RATURAT

Isabelle DAVID

Bernard LIOTHIN

Louise DEYGOUT

Jean-Michel LANG

Laura BARBÉ

Vincent SINDIRIAN

Lisa GARDIOL

Jean-Didier GIRARD

Nolwenn MONTHEIL

Thierry LABAT

Maëva PIPARD

Merlin PAUL

Joëlle MILLAIRE

Pierre MARTIN

Julie FURET

Pierre SCHIAZZA

Marie-Pierre ESCALLE

Romuald GAINVILLE

Catherine DUFOUR

Sylvain BRUNET

Clothilde SAGOT

Christian TAIX

Monica DE BASTOS

Benoît CAILLE

M. le Maire : Nous allons maintenant, mes chers collègues, procéder au contrôle de l'ensemble des listes avant d'entamer le scrutin. La liste « L'Avenir Gapençais » a

été contrôlée, c'est bon. Je suppose que la liste « Gap Demain en Confiance » a été contrôlée, c'est bon. Toutes les listes ont été contrôlées, il n'y a aucun problème. Je vais appeler maintenant Monsieur Claude BOUTRON, Madame Christiane BAR, Monsieur Axel BERRIAUX et Monsieur Dorian DEININGER pour l'organisation du scrutin. Donc nous avons trois listes, la liste de la majorité municipale « Gap Demain en Confiance », il faut mettre ça sur les bulletins. La liste « L'Avenir Gapençais », il faut écrire ça sur les bulletins et enfin la liste « Agir Ensemble pour Gap », il faut mettre ça sur les bulletins. Je vais donner ensuite la parole à notre secrétaire de séance pour petit à petit faire l'appel. Est-ce que vous êtes prêts Messieurs, Dames ? Tout va bien ? Alors quelque chose d'important, à l'issue du scrutin, il ne faudra surtout pas quitter la salle dans la mesure où nous devons, vous devez, tous signer les procès-verbaux. Est-ce que vous êtes prêts, là-bas, l'équipe ? Vous avez l'air décidé, c'est bien. Je donne la parole à Jérôme MAZET pour le début du scrutin.

M. MAZET fait l'appel pour le vote. Le scrutin est clos.

M. BERRIAUX : Alors 1 vote pour « L'Avenir Gapençais », 10 votes pour « Agir Ensemble pour Gap » et 32 pour « Gap Demain en Confiance ».

M. le Maire : J'officialise le résultat, si vous voulez bien me le donner, je ne l'ai pas entendu M. BERRIAUX. Redite-le haut et fort, s'il vous plaît.

M. BERRIAUX : Donc 1 vote pour « L'Avenir Gapençais », 10 pour « Agir Ensemble pour Gap » et 32 pour « Gap Demain en Confiance ».

M. le Maire : Parfait. Donc cela donne en termes de résultats, après les calculs qu'on pu faire nos techniciens : Délégués supplémentaires titulaires liste « Gap Demain en Confiance » : 9, liste « Agir Ensemble pour Gap » : 3, liste « L'Avenir Gapençais » : 0. Total 12. Pour les délégués suppléants, liste « Gap Demain en Confiance » 12, liste « Agir Ensemble pour Gap » 3, liste « L'Avenir Gapençais » 0. Total 15.

Je vous remercie, ne partez pas, il va falloir que vous signiez toutes et tous les procès-verbaux de la réunion. Vous avez une table à la sortie.

(Cf procès-verbal de désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ci-joint).

L'ensemble de la séance du Conseil Municipal a été enregistré sur support audio disponible à la Direction Générale des Services de la Mairie.

Le Président de Séance

Le Secrétaire de Séance

Roger DIDIER

Jérôme MAZET